

## Troisième appel à propositions du Fonds pour les changements climatiques en Afrique axé sur l'égalité des sexes et la résilience face aux changements climatiques (AP3)

### Note d'orientation à l'intention des demandeurs

#### Introduction

Les inégalités entre les femmes et les hommes en Afrique se classent parmi les plus considérables au monde. En effet, les femmes et les filles africaines figurent parmi les populations les plus pauvres au monde et enregistrent les taux d'analphabétisme les plus élevés. La participation des femmes au secteur de l'emploi formel est faible et, dans de nombreuses régions du continent, la discrimination à l'égard des femmes chefs d'entreprise, ouvrières et cadres a des répercussions négatives sur leur productivité, entraînant de fortes disparités en termes de revenus entre elles et les hommes. Par exemple, dans le secteur de l'agriculture, qui est fortement dominé par les femmes, la productivité de ces dernières est de 30 % inférieure à celle des hommes, vu qu'elles n'ont pas accès aux intrants essentiels et ne sont pas, dans la plupart des cas, propriétaires terriens. À moins d'investir massivement dans l'égalité des sexes, l'Afrique ne pourra ni pérenniser sa croissance ni atteindre ses objectifs de développement. Pour concrétiser cette vision, [La Stratégie décennale de la Banque \(2013-2022\)](#) reconnaît la nécessité de réduire les inégalités entre les sexes en « *renforçant les droits juridiques et les droits de propriété des femmes, en promouvant l'autonomisation économique des femmes et en améliorant la gestion des connaissances et le renforcement des capacités* » en matière d'égalité des sexes. Ces domaines prioritaires, définis et convenus dans le cadre de larges consultations avec les pays africains, constituent les piliers des [Stratégies genre 2014-2018](#) et [2021-2025](#) de la Banque.

L'impact du changement climatique est davantage exacerbé en Afrique du fait de la forte dépendance de la majorité de la population, dont les capacités d'adaptation sont faibles, à l'égard des ressources naturelles et de l'agriculture pluviale de subsistance. Le changement climatique a un impact différent sur les hommes et les femmes, en grande partie du fait de leurs pouvoirs relatifs, de leurs rôles et de leurs responsabilités différenciés selon le sexe au niveau des ménages, des communautés et des sociétés.<sup>1</sup> Les femmes et les filles sont, de façon générale, confrontées à des risques, à des charges et à des impacts plus importants du changement climatique, ce qui exacerbe encore plus les inégalités hommes-femmes préexistantes. Selon la [Stratégie genre \(2021-2025\)](#), les femmes ont tendance à être surchargées de tâches ménagères et par la prise en charge des enfants, des malades et des personnes âgées. Elles sont souvent chargées de la collecte et de la production de la nourriture, de la collecte de l'eau, de la satisfaction des besoins en matière d'hygiène et de l'approvisionnement en combustible pour le chauffage et la cuisson. Le changement climatique et les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ont rendu encore plus difficile l'accomplissement de ces tâches par les femmes. En outre, les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être exposées aux risques liés aux catastrophes et aux impacts du changement climatique que leurs vis-à-vis qui sont les hommes et les garçons, facteur limitant le contrôle qu'elles ont sur leur vie et leur accès aux ressources de base. Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, ont un impact plus considérable sur les populations pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes qui représentent 70 % des pauvres au monde.

---

<sup>1</sup> PNUD (2017), Aperçu des liens entre le genre et le changement climatique.

Le troisième appel à propositions (AP3) du Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA ou Fonds) met l'accent sur l'**égalité des sexes et la résilience climatique (ESRC)**. Ainsi, le Fonds recherche-t-il des propositions sexotransformatrices, novatrices et efficaces visant spécifiquement à :

- i. résoudre le problème de l'inégalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique et atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'apporter une réponse idoine et proportionnelle aux façons dont les rôles sexospécifiques influent sur la capacité des femmes et des hommes à s'adapter au changement climatique et à atténuer les émissions de GES ; et
- ii. apporter un appui aux pays africains dans leur transition vers un développement sobre en carbone, résilient au changement climatique et sexotransformateur, ainsi qu'accroître l'accès au financement climatique.

### **Approche sexotransformatrice (GTA)**

L'approche sexotransformatrice mettra l'accent sur l'efficacité du ciblage social, afin de rendre efficaces l'intégration de la dimension genre et l'inclusion des groupes vulnérables dans les interventions des projets en :

- i. s'attaquant aux contraintes spécifiques qui limitent la participation effective des femmes et des filles aux activités des projets ;
- ii. identifiant des mécanismes spécifiques pour lever les obstacles à l'accès des groupes défavorisés et minoritaires à l'utilisation et au contrôle des terres et autres ressources de production, en favorisant leur participation à la définition des structures et des politiques économiques [et au processus de production lui-même] ;
- iii. concevant AVEC les jeunes, les femmes des zones rurales et d'autres groupes vulnérables des actions concrètes POUR ces groupes et en mettant lesdites actions en œuvre conjointement avec ceux-ci, afin de les responsabiliser dans les processus d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ; et
- iv. travaillant AVEC les garçons, les jeunes hommes et les hommes et en les aidant à adopter des masculinités positives et à promouvoir l'égalité des sexes, tout en obtenant également des résultats significatifs pour eux-mêmes.

### **Les effets intermédiaires de l'AP3 sont :**

- i. Egalité des chances accrues pour l'entrepreneuriat des femmes et égalité en matière d'emploi dans certains pays africains ;
- ii. Amélioration du plaidoyer chez les femmes et les groupes de femmes et leur participation à la planification et à l'élaboration de politiques pour une adaptation au changement climatique sensible au genre pour une agriculture résiliente au changement climatique, l'accès à l'énergie propre et WASH dans certains pays africains ;
- iii. Diversification économique et autonomisation accrues pour les femmes et les jeunes dans certaines communautés vulnérables en Afrique ;
- iv. Amélioration du rôle de leadership des femmes en tant qu'acteurs du changement dans la transition vers une adaptation au changement climatique à faible émission de carbone et sensible au genre parmi les communautés vulnérables afin de pouvoir le reproduire à plus grande échelle dans d'autres pays africains.

### **Domaines d'intervention**

Les propositions devraient être alignées sur :

- i. la Politique, les stratégies et les priorités de la Banque, notamment :
  - la **Stratégie décennale**, qui vise une croissance inclusive et une transition vers une croissance verte et les [High 5](#) (qui sont les priorités *visant à éclairer l'Afrique et à l'alimenter en électricité, à nourrir l'Afrique, à industrialiser l'Afrique, à intégrer l'Afrique et à améliorer la qualité de vie des populations africaines*) ;
  - la **Stratégie genre 2021-2025 de la Banque**.
- ii. Les **CDN et les plans nationaux d'adaptation (PNA)** ou les stratégies d'adaptation connexes des pays bénéficiaires comportant des indicateurs et des cibles clairement définis en matière d'égalité des sexes pour assurer une résilience sexotransformatrice et efficace face aux changements climatiques.

La priorité sera accordée aux thèmes ci-après :

1. **L'appui aux mécanismes de financement climatique adaptés et directement accessibles aux femmes et aux groupes de femmes en :**
  - soutenant l'élaboration de projets innovants, de haute qualité, sexotransformateurs et bancables intégrés aux CDN et aux PNA des pays africains ou aux stratégies d'adaptation connexes ;
  - soutenant l'identification et le renforcement des institutions nationales, afin d'accéder au Fonds vert pour le climat, au Fonds d'adaptation et au Fonds pour l'environnement mondial pour des initiatives de lutte contre le changement climatique sexotransformatrices.
2. **Le soutien à une participation, un leadership et une influence accrues des femmes et des groupes de femmes dans le cadre des négociations sur le changement climatique au niveau communautaire, national et international en :**
  - soutenant l'investissement dans le leadership féminin, dans l'équilibre entre les sexes au sein des délégations gouvernementales et dans le plaidoyer sur le genre et le changement climatique, ainsi que la participation des femmes et des filles aux processus et aux instances décisionnels ;
  - soutenant les réseaux de femmes et les organisations non gouvernementales (ONG) axées sur le genre dans la promotion d'un programme sexotransformateur de lutte contre le changement climatique et dans la responsabilisation des gouvernements, des fonds climatiques, des entreprises et autres parties prenantes ;
  - soutenant la promotion de plateformes d'échange de leçons apprises, de bonnes pratiques et d'études de cas sur la recherche, la formulation et la mise en œuvre de politiques sexotransformatrices appropriées sur le changement climatique dans les rangs des acteurs multilatéraux, régionaux, sous-régionaux et gouvernementaux.
3. **L'appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes par le biais d'initiatives d'adaptation à petite échelle ou pilotes, adaptées et accessibles aux femmes, afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables dans le cadre d'activités visant à favoriser la résilience face au changement climatique telles que :**
  - la promotion de l'accès aux énergies propres ;
  - la promotion d'une agriculture résiliente au climat et la diversification de l'économie ;
  - le renforcement de l'autonomie des femmes dans les secteurs sobres en carbone ;
  - la création de possibilités pour les jeunes et les femmes, y compris les hommes et les femmes travaillant ensemble (côte-à-côte) et le soutien à ces groupes pour faire face aux besoins de développement dans les secteurs sobres en carbone ;
  - l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



- le renforcement de la résilience et de la capacité de production des agricultrices grâce à des pratiques résilientes au changement climatique ; et
  - le soutien à l'innovation.
4. **Le soutien à l'intégration de considérations relatives à l'égalité des sexes adaptées et accessibles aux femmes dans les politiques et programmes infranationaux, sectoriels et nationaux, y compris les contributions déterminées au niveau national (CDN) en :**
- menant des analyses rigoureuses, multi-scalaires, participatives et holistiques de la problématique du genre qui identifient les moyens de s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes et aux contraintes spécifiques au contexte, en tant que volet intrinsèque de la conception d'une action de lutte contre le changement climatique sexotransformatrice (GTCCA) ;
  - apportant un appui aux gouvernements et autres parties prenantes dans l'élaboration de plans d'action en faveur de l'égalité des sexes dans la lutte contre le changement climatique (CCGAP), afin de démontrer le potentiel de transformation que renferme l'égalité des sexes ;
  - apportant un soutien aux gouvernements pour élaborer des notes d'orientation relatives à l'intégration de la dimension genre en vue de l'incorporation des secteurs sujets aux effets du changement climatique (agriculture, énergie, foresterie, eau) dans les plans nationaux d'adaptation et les communications sur l'adaptation, et en supervisant l'intégration de la dimension genre dans les différents secteurs.
  - fournissant un soutien au niveau national pour intégrer les décisions politiques internationales relatives à l'intégration de la dimension genre dans le domaine de la lutte contre le changement climatique aux politiques nationales, aux CDN, aux PNA et aux communications sur l'adaptation en fournissant des données probantes et en envoyant des messages clairs, ainsi qu'en renforçant les points focaux des questions de genre au niveau national et en encourageant le soutien des gouvernements nationaux aux instruments politiques.

### **Montant du don et enveloppe financière**

L'enveloppe financière disponible pour cet appel est d'environ six millions de dollars É.-U. sous forme de dons et le Fonds recherche des notes conceptuelles pour des projets et des programmes d'une valeur comprise entre 250 000 dollars É.U. et un million de dollars É.-U.

### **Bénéficiaires éligibles**

Le présent appel à propositions est ouvert à tous les bénéficiaires satisfaisant aux conditions du FCCA, y compris les gouvernements africains,<sup>2</sup> les organisations régionales, les fonds, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche africains,<sup>3</sup> ainsi que les départements de la Banque africaine de développement. Ces derniers peuvent soumettre des propositions directement<sup>4</sup> ou travailler avec des bénéficiaires externes remplissant les conditions pour les aider à préparer des propositions de qualité. Les

<sup>2</sup> Y compris les administrations infranationales, locales et municipales.

<sup>3</sup> Pour être éligible au financement, les ONG et les instituts de recherche doivent avoir un siège social en Afrique.

<sup>4</sup> Les propositions émanant des départements de la Banque doivent démontrer une valeur ajoutée allant au-delà du travail régulier de la Banque et ne peuvent servir de compléments aux budgets des départements.

propositions émanant de consortiums sont admises, à condition que tous leurs membres soient des bénéficiaires éligibles.

### Activités éligibles

Les dons du FCCA peuvent servir à financer les activités ci-après, notamment : les honoraires de consultants ou d'experts, l'élaboration de propositions de projets, la conception et l'élaboration de théories du changement, de cadres logiques, de systèmes de suivi et évaluation et de plans d'apprentissage, les formations, les ateliers, les consultations et la participation à des réunions régionales et internationales, la communication, la sensibilisation, le plaidoyer, les services de traduction, l'achat d'équipement de bureau et les frais de transport, ainsi que certains coûts et frais administratifs.

### Processus et calendrier de sélection

- Le Secrétariat du FCCA procèdera à une présélection de l'ensemble des notes conceptuelles reçues avant la date limite, à l'aune des critères établis (ci-dessous). Les soumissionnaires de notes conceptuelles non retenues seront informés.
- Les soumissionnaires des notes conceptuelles présélectionnées seront invités à présenter des propositions de projet complètes pour évaluation. Ils disposeront d'environ un (1) mois (soit 30 jours) pour préparer une proposition complète.
- Le Secrétariat du FCCA évaluera les propositions en fonction des critères établis. Les propositions les mieux classées seront sélectionnées en vue d'une évaluation plus approfondie. Les soumissionnaires de propositions complètes non retenues seront informés.
- Les experts techniques et fiduciaires de la Banque procéderont (sous la conduite du Secrétariat du FCCA) à l'évaluation du projet par examen sur dossier, à moins qu'un examen en personne ne soit jugé nécessaire.
- Les propositions ayant franchi avec succès l'étape de l'évaluation seront soumises au Comité technique (CT) et/ou au Comité de supervision (CS) du FCCA pour examen et approbation. Les soumissionnaires des propositions rejetées à la phase d'évaluation seront informés.
- **Le fait qu'une proposition donnée parvienne à la phase d'évaluation des projets n'implique aucune garantie de financement**, car l'autorité d'approbation des propositions relève entièrement des organes directeurs du FCCA (c'est-à-dire le Comité technique - qui examine et approuve les propositions jusqu'à hauteur de 500 000 dollars É.-U. - et le Comité de supervision – qui, lui, examine et approuve les propositions supérieures à 500 000 dollars É.-U. et allant jusqu'à un million de dollars É.-U.).

### Cofinancement

Un financement de contrepartie d'au moins 5 % pour les bénéficiaires externes et de 10 % pour les départements de la Banque est vivement encouragé, afin de démontrer l'engagement du promoteur du projet et son appropriation du projet.

### Sollicitation d'un don

Les bénéficiaires éligibles sont invités à renseigner le modèle de note conceptuelle dans l'outil de gestion des dons du FCCA dénommé **FCCA Grant Management Program** avant **minuit GMT, le 23 Juillet 2021**. Les notes conceptuelles doivent être soumises en ligne via le **FCCA Grant Management Tool**. Toutes les parties doivent être renseignées. Les **notes conceptuelles incomplètes ne seront pas examinées**.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



## À propos du FCCA

Le FCCA a été créé par la Banque africaine de développement en avril 2014 avec une contribution initiale de 4,725 millions d'euros du Gouvernement allemand en soutien aux pays africains pour renforcer leur résilience face aux impacts négatifs du changement climatique et dans leur transition vers une croissance durable et sobre en carbone. Le Fonds a pu obtenir un engagement de financement supplémentaire de 4,7 millions d'euros de la part du Gouvernement italien à la fin de l'année 2015 et un engagement de deux millions d'euros de la part du Gouvernement des Flandres, Belgique, en 2016, ce qui a porté le total des contributions au FCCA depuis sa création à plus de 11,4 millions d'euros. Ces engagements ont permis au Fonds de se transformer en un fonds fiduciaire multi-donateurs. En outre, en 2020, il a réussi à mobiliser des ressources supplémentaires d'environ 9,274 millions de dollars É.-U. auprès du Gouvernement des Flandres (2,256 millions d'euros) et de deux nouveaux donateurs, à savoir Affaires mondiales Canada (sept millions de dollars canadiens) et le Gouvernement québécois (deux millions de dollars canadiens). Ces ressources supplémentaires continueront à aider les pays africains à intensifier leurs activités de préparation au financement climatique, afin d'accéder à davantage de ressources des fonds climatiques pour mener leurs actions de lutte contre le changement climatique.

À ce jour, le FCCA a approuvé 15 projets de petits dons pour un montant total d'environ huit millions de dollars É.-U. Les projets approuvés apportent un appui à 16 pays africains (à savoir le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'Eswatini, le Lesotho, le Kenya, le Mali, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, le Swaziland, le Soudan et Zanzibar - Tanzanie), par le biais de projets nationaux et multinationaux individuels visant à renforcer leurs capacités à accéder au financement climatique international et à mettre en œuvre des projets d'adaptation à petite échelle pour améliorer leur résilience.

## Pour de plus amples informations

Veuillez consulter notre [Foire aux questions \(FAQ\)](#), et pour plus amples informations, contactez le Secrétariat du FCCA à l'adresse : [africaclimatechangefund@afdb.org](mailto:africaclimatechangefund@afdb.org).

## Calendrier estimatif du troisième appel à propositions du FCCA

Date	Action
23 Juin 2021	Lancement de l'appel à notes conceptuelles de projet.
23 Juillet 2021	Date limite pour la soumission des notes conceptuelles.
24 Juillet au 14 Août 2021	Examen des notes conceptuelles par le Secrétariat et envoi de la demande de propositions complètes aux promoteurs présélectionnés.
13 Septembre 2021	Date limite de soumission des propositions complètes. (30 jours pour soumettre une proposition complète)
Mi-Octobre 2021	Évaluation des propositions complètes effectuée par le Secrétariat et retour d'information aux promoteurs.
Octobre 2021- Décembre 2021	Évaluation des propositions ayant obtenu les meilleures notes et soumission des propositions pour approbation de manière échelonnée.

### Critères d'évaluation des notes conceptuelles

Critère	Oui/Non	
Une description sommaire du projet fournie (trois lignes au maximum)	Oui/Non	
Toutes les parties du modèle de note conceptuelle sont renseignées	Oui/Non	
La note conceptuelle cadre avec le thème de l'appel à propositions	Oui/Non	
Longueur de la note conceptuelle - cinq pages au maximum	Oui/Non	
<b>Critères d'évaluation des notes conceptuelles</b>	<b>Fourchette de notation (1 à 4)*</b>	
<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Note</b>
<b>1. Alignement sur les priorités du FCCA et de la BAD :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concept s'aligne-t-il sur les domaines prioritaires du FCCA, les priorités de la BAD (y compris les High 5s, la Stratégie décennale et la Stratégie genre 2021-2025) ?</li> </ul>	5,88 %	/4
<b>2. Alignement sur les politiques nationales :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concept s'aligne-t-il sur le Plan national de développement, la CDN et le PNA ?</li> </ul>	5,88 %	/4
<b>3. Viabilité du concept du projet :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concept du projet est-il pertinent ? En d'autres termes apporte-t-il une solution à un problème d'inégalité entre les sexes et de résilience climatique identifié dans la zone cible du projet ?</li> <li>La viabilité du concept du projet d'un point de vue économique, technique, social et environnemental est-elle décrite de manière convaincante ?</li> <li>La note conceptuelle explique-t-elle de manière convaincante ce en quoi le concept contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et créera des avantages positifs à long terme en termes de développement pour les bénéficiaires cibles ?</li> <li>Le plan à long terme du projet prend-il en compte la durabilité institutionnelle, le renforcement des capacités et l'appropriation du projet ?</li> </ul>	23,5 %	/16
<b>4. Capacité d'innovation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le changement sexotransformateur et la résilience climatique et/ou le concept opérationnel sont-ils tous deux novateurs ? En d'autres termes, ont-ils le potentiel pour améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables, y compris les femmes et les filles, et de lutter contre le changement climatique dans votre pays plus efficacement que les approches existantes ?</li> <li>Le caractère innovant est-il bien décrit et convaincant ?</li> </ul>	11,76 %	/8
<b>5. Quelle est l'importance pour votre projet des éléments ci-après du Cadre de mesure des résultats que vous élaborerez, en ce qui concerne leurs finalités ?</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Théorie du changement (TdC schématique et texte explicatif de la TdC)</li> <li>Cadre logique</li> </ul>	11,76 %	/8
<b>6. Le système de suivi et d'évaluation (S&amp;E) et les rapports comprennent-ils les éléments essentiels suivants :</b>		
	11,76 %	/8



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
 GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
 DE DÉVELOPPEMENT



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et mise en place d'indicateurs, S&amp;E humain &amp; financier ressources, planification de la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe/âge, planification de la communication et des rapports, ainsi que les retours et analyse des résultats.</li> <li>• Intégration efficace de la résilience climatique sensible au genre.</li> </ul>		
<b>7. Pertinence de l'égalité des sexes et de la résilience climatique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le concept met-il l'accent sur l'adaptation sexotransformatrice ? En d'autres termes, s'attaque-t-il aux racines de la vulnérabilité et de l'exclusion par une action qui modifie les attributs fondamentaux d'un système en réponse au changement climatique et à ses effets ?</li> <li>• L'action sexotransformatrice de lutte contre le changement climatique proposée est-elle pertinente et faisable compte tenu de l'approche, de la portée, du calendrier et des ressources financières du projet ?</li> </ul>	11,76 %	/8
<b>8. Capacité technique</b> à gérer efficacement le projet.	5,88 %	/4
<b>9. Capacité financière/administrative</b> à fournir efficacement les services du projet	5,88 %	/4
<b>10. Cofinancement</b> : quelle part du budget total exprimée en pourcentage est-elle cofinancée et par qui ?	5,88 %	/4
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>Max. : 68</b>

\*La notation est basée sur une échelle de 1 à 4, détaillée comme ci-après : très satisfaisant (4) ; satisfaisant (3) ; insatisfaisant (2) ; très insatisfaisant (1). Chaque question obtient un à quatre points.

Une note minimale de 60/68 est requise pour que la note conceptuelle soit approuvée. Les évaluateurs peuvent demander des réponses ou des données probantes supplémentaires, si nécessaire ou à leur discrétion.

Veuillez noter que, pour des raisons d'efficacité d'emploi des ressources, le Secrétariat du FCCA regrette de NE pouvoir partager les résultats des examens avec les demandeurs et de ne pouvoir fournir de commentaires détaillés sur les demandes individuelles.